

Permis d'élève

1. Suivre le cours de premiers secours aux blessés.
2. Remplir et signer la demande de permis d'élève
3. Faire le test de la vue
▲ Prendre la demande et une photo avec vous. ▲
4. Envoyez le dossier par la poste ou remettez-le aux guichets (au plus tôt deux mois avant l'âge minimum), à l'adresse suivante :

**Service cantonal des automobiles et de la navigation
Bureau permis de conduire
Case postale 773
2002 Neuchâtel**

Joindre au dossier les documents suivants :

- **Deux photographies passeport récente en couleur (format env. 35 x 45 mm).**
 - **Une attestation de participation au cours de premiers secours aux blessés.**
 - **Une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour.**
5. Le Service cantonal des automobiles (SCAN) va examiner votre demande, et vous envoyer une carte d'inscription à l'examen théorique.
(L'inscription à l'examen théorique est possible au plus tôt un mois avant l'âge minimum.)
Quand vous voulez passer l'examen, vous devez renvoyer la carte d'inscription remplie ou prendre un rendez-vous par Internet. (www.guichetunique.ch).
 6. Vous recevrez une convocation à l'examen théorique. Présentez-vous 10 min. avant l'heure prévue au lieu mentionné pour passer l'examen théorique.
▲ Veuillez vous munir de la convocation et d'une pièce d'identité. ▲
 7. Le permis d'élève sera établi automatiquement après la réussite de votre examen théorique. En cas d'échec, il faut refaire l'examen théorique.

Formation pratique

8. Vous devez maintenant vous former à la conduite d'un véhicule.

Durant votre formation vous devez effectuer les cours suivants :

- **Cours de théorie de la circulation routière.**
- **Instruction pratique de base moto (uniquement pour catégories A et A1).**

Pour ces deux cours, il est obligatoire de faire appel à un moniteur.

9. Dès que vous vous sentez prêt, vous pouvez vous présenter à l'examen pratique.